

Conférence de presse sur l'avenir du PEAD - Lundi 21 janvier

Par Annick GIRARDIN – Député de Saint-Pierre-et-Miquelon – Groupe RRDP

Monsieur le Président, merci de cette initiative qui nous permet d'aborder cette question essentielle d'une Europe que nous souhaitons plus sociale, de l'avenir du PEAD qui en est pour l'instant une marque forte et de féliciter les associations et leurs bénévoles pour leur travail et leur engagement auprès des plus démunis.

Depuis de nombreux mois, les associations d'aide aux plus désoeuivrés lancent un cri d'alarme et s'inquiètent à juste titre de l'après « Programme européen d'aide aux plus démunis » qui concerne 18 millions d'européens chaque année.

En temps de crise économique, les besoins en aide alimentaire se font à nouveau fortement sentir.

Les élus Radicaux de gauche se sont préoccupés de cette question dès 2011, interpellant la Commission européenne et nos ministres successifs. Aujourd'hui la Commission européenne fait connaître sa proposition de refonte du PEAD.

Vingt-cinq ans après sa création, le PEAD va donc disparaître début 2014 après un sursis de deux ans négocié avec l'Allemagne. Un premier geste politique qui doit-être confirmé à l'avenir au bénéfice des plus faibles d'entre nous.

De quoi parlons-nous, et bien d'une enveloppe de 480 millions d'euros annuels en Europe, soit 1 euro par européen.

72 millions d'euros en France, qui permettent, au travers de 130 millions de repas distribués, d'aider près de 4 millions de personnes à se nourrir par l'intermédiaire de quatre associations : les Banques Alimentaires, la Croix-Rouge française, les Restos du Cœur et le Secours populaire français.

Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) devrait donc prendre le relais du PEAD si le Conseil européen le vote.

Si la création de ce fonds constitue un réel soulagement, il serait amputé d'un milliard d'euros jusqu'en 2020 soit 28% de baisse en euro constant.

Il ne s'agirait plus exclusivement d'un instrument d'aide alimentaire, mais d'un instrument à visée plus globale, qui englobe l'ensemble des aspects de la précarité : alimentation, logement, besoins matériels, exclusion sociale.

A noter également qu'il s'adressera indifféremment à tous les États membres, soit une diminution encore accrue pour les pays actuellement bénéficiaires dont principalement la France, et que la règle du cofinancement de l'Etat membre serait de rigueur.

Il y a là de quoi susciter des inquiétudes réelles quant à la mise en œuvre du programme.

Pour les députés du groupe RRDP, ceci est d'autant plus inquiétant que la pauvreté, et même l'extrême pauvreté, continue de croître dans le contexte économique actuel, alors même que dans un mouvement concomitant, la crise prive aussi les États d'une partie de leurs capacités financières à aider les populations les plus précaires.

Est-il vraiment pertinent d'obliger les pays les plus démunis à cofinancer les dotations attribuées aux associations caritatives ?

Il est fortement à craindre qu'en cette période d'austérité budgétaire et de difficultés macro-économiques, beaucoup d'États soient réticents à engager des sommes sur ce fonds.

En 2010, lorsque la stratégie « Europe 2020 », qui se donnait pour objectif de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, a été élaborée, on comptait déjà 80 millions d'Européens menacés de pauvreté ; ce chiffre s'élève maintenant à 116 millions, dont 40 millions vivent dans un dénuement matériel extrême.

Comment comprendre alors que l'Union Européenne, qui est très identifiée par ce Programme d'Aide Alimentaire, prennent des mesures qui risquent de le faire disparaître ou se dissoudre dans le Fonds Sociale Européen (FSE), pas suffisamment lui-même doté pour lutter contre cette progression de l'extrême pauvreté partout en Europe.

Les Radicaux de Gauche feront preuve de la vigilance qui s'impose pour éviter cette absorption qui ne pourrait se faire qu'au détriment de l'aide alimentaire.

Et nous faisons savoir notre vif souhait que le FEAD soit pérennisé, pour ne pas dire sanctuarisé, et non réduit de façon drastique, car notre pays sera énormément touché.

En outre, les modalités de la distribution de l'aide devraient être revues dans le sens d'une plus grande souplesse. S'il appartient aux pouvoirs publics de faire de la lutte contre la pauvreté un axe central de leurs priorités, le tissu associatif joue un rôle capital. Les associations, animatrices des réseaux d'aide alimentaire, doivent par ailleurs demeurer les opérateurs du fonds. Comme ils le sont depuis 25 ans avec dévouement et professionnalisme et je les en remercie au nom des élus que je représente.

Enfin, en cas d'une éventuelle reconstitution des stocks de la PAC, ceux-ci devront être redistribués conformément au système existant avant la création de l'enveloppe financière de 2006.

Il faut, en tout état de cause, une parole ferme de la France sur tous ces points, car pour le groupe RRDP en l'état, la proposition de règlement déposé par la commission européenne n'est pas acceptable.

La solidarité nationale et européenne ne doit souffrir d'aucune mollesse.

Nous devons défendre une Europe sociale et solidaire et ne pas laisser le principe de rendement prendre le pas sur celui de l'équité et de la justice sociale.